



Fédération des syndicats de travailleurs du rail
17 boulevard de la libération - 93200 - Saint Denis
Tel 01 42 43 35 75 - Fax 01 42 43 36 67
federation-sudrail@wanadoo.fr
www.sudrail.org



Le droit de grève n'est pas négociable, mais le service offert aux usagers est améliorable !

Le projet de loi gouvernemental contient des mesures destinées à restreindre le droit de grève des salarié-e-s ; il ne vise absolument pas à améliorer le service rendu aux usagers des transports. A travers des obligations nouvelles, l'objectif est de casser la dynamique propre à un mouvement de grève, pour limiter les résistances collectives aux mesures antisociales ... qui toucheront tous les salarié-e-s, y compris celles et ceux (nombreux/ses) qui sont par ailleurs usagers des transports. Le MEDEF et son gouvernement veulent diviser les travailleurs/ses : nous devons, au contraire, renforcer notre unité, mettre en avant les solidarités interprofessionnelles, développer le travail commun avec les usagers.

Rien pour les usagers !

Sarkozy a vendu son projet en promettant trois heures de transport matin et soir, en cas de grève. Le projet de loi ne garantit rien en ce sens ... car ce n'est pas possible, sauf à interdire totalement la grève à des centaines de milliers de cheminots, agents de la RATP, personnel des transports urbains, etc.

Un seul train qui roule, cela impose la présence de nombreux/ses cheminot-e-s pendant ces heures là (agent de conduite, aiguilleurs, ...), mais aussi avant et après (préparation, rotation, maintenance des rames). Sarkozy a voulu faire croire que ce serait possible de garantir cela un jour de grève, pour des dizaines de trains, pour chaque desserte de proximité !

Le projet de loi annonce un décret qui définira les conditions dans lesquelles les Autorités Organisatrices (les Régions) peuvent imposer aux entreprises un remboursement total ou partiel des titres de transport aux usagers ». SUD-Rail et l'union Solidaires demandent que « peuvent » soit remplacé par « doivent ». Les usagers n'ont pas à payer pour un service non rendu ou mal rendu ... et cela inciterait sans doute les directions d'entreprise de transport à vraiment négocier avant la grève, ou au plus vite après son démarrage, au lieu de jouer le « pourrissement ».

Les associations d'usagers ne s'y trompent pas : leur priorité n'est pas le débat sur le « service minimum ». Dans le domaine ferroviaire, les usagers veulent un service public de qualité : des trains en nombre suffisant, des trains à l'heure, des trains pas supprimés, des trains propres, du personnel formé pour les accueillir, les renseigner, les acheminer en toute sécurité.

L'essentiel du projet de loi.

15 jours de préavis au lieu de 5. En multipliant par trois, le délai nécessaire entre l'avis à la direction et le premier jour de grève, le projet aggrave une disposition qui date de 1963 et transformait déjà en « mouvements non légaux » les grèves démarrées spontanément, dans l'urgence, en réaction à des faits graves. Inutile de préciser que les directions d'entreprise utiliseront ce délai pour multiplier les manœuvres de division, les pressions.

Déclaration individuelle 48

heures avant. C'est scandaleux ! Ainsi, au moins deux jours avant, il faudrait voir son chef et lui faire part de son intention de faire grève. On retrouve toujours la même volonté d'individualiser cette action collective qu'est la grève.

Consultation de l'ensemble du personnel après 8 jours de grève.

Ainsi, ce sont les non grévistes qui décideraient des suites d'une grève ! La grève appartient aux grévistes : celles et ceux qui luttent, perdent de l'argent, ont la légitimité pour décider de la poursuite ou de la fin d'une grève. Les non grévistes ont le droit de ne pas faire grève, mais il serait scandaleux qu'ils/elles décident d'un mouvement dont ils/elles ne sont pas partie prenante. **Le gouvernement prétexte l'aspect démocratique d'une consultation de l'ensemble du personnel : mais alors, est-ce aussi une consultation de l'ensemble des salarié-e-s qui dira si on externalise ou non la C.P.R., si on augmente ou non les salaires, si on crée des emplois ou si on en supprime, ... ?**

Le véritable objectif : casser le droit de grève.

Le véritable objectif de ce projet de loi est d'amoinrir les capacités de résistance des cheminot-e-s pour ensuite supprimer notre régime de retraite, avant d'annoncer de nouvelles régressions pour tous.

Le gouvernement se moque éperdument des besoins des usagers. S'il met en avant le « service minimum », c'est pour s'attaquer au droit de grève et tenter de casser les secteurs professionnels qui résistent pour ensuite mieux s'en prendre aux salariés dans leur ensemble.

C'est la reprise des politiques menées dans les années 80 par Reagan aux Etats-Unis ou Thatcher en Grande Bretagne : une guerre sociale clairement assumée, la lutte pour essayer de détruire les outils collectifs de résistance que sont les syndicats.

Les usagers du rail britannique n'ont pas été gênés par des grèves dans ces années-là ... quelques temps plus tard, les accidents, l'état de démantèlement du réseau livré à la « concurrence du marché », démontraient qu'il aurait été préférable pour tous de subir le désagrément de la grève, pour sauver le service public ferroviaire britannique !

Autre exemple, l'Italie où les « grandes » confédérations ont négocié des restrictions au droit de grève, notamment dans le secteur des transports. Résultat, les luttes contre la libéralisation ont été très dures à mener et il y a aujourd'hui ... 44 entreprises ferroviaires différentes dans le pays !

La grève permet les avancées sociales !

Il n'y a jamais eu aussi peu de grève à la SNCF depuis 10 ans, nous sommes à moins d'un jour par an et par cheminot-e ... et force est de constater que nous ne sommes pas dans une période d'avancées sociales pour les cheminot-e-s, de renforcement du service public ferroviaire pour les usagers !

Car les grèves permettent des avancées sociales importantes.

- C'est la grève de 2003 qui a permis le maintien, jusqu'à ce jour, de notre régime de retraite.
- C'est la grève de 1995, qui a permis d'éviter la fermeture de 6000 km de lignes et, déjà, la remise en cause de notre protection sociale.
- C'est la grève de 1986 qui a permis l'abandon d'une grille totalement « au choix », et par exemple d'améliorer les conditions d'hébergement des conducteurs.
- Ce sont les « petits » mouvements locaux et/ou catégoriels qui ont permis de maintenir des acquis, d'en obtenir de nouveaux, d'éviter des injustices, d'annuler des sanctions, etc.

*C'est par la grève qu'ont été obtenues les principales avancées sociales.
La grève est un droit fondamental qu'il faut défendre.*



SudRail

DISPENSE
D'AFFRANCHISSEMENT

Monsieur le Président de la République,

J'ai appris lors de votre allocution télévisée que jusqu'à maintenant les cheminot-e-s grévistes avaient leurs journées de grève payées. Ayant fait plusieurs grèves depuis le début de ma carrière pour sauver des acquis sociaux, défendre le service public, contester des injustices, j'ignorais totalement cette disposition.

La direction de la SNCF semble avoir été aussi ignorante que moi, puisque chaque journée de grève m'a coûté des dizaines d'euros !

Selon vos déclarations sur TF1, soit j'aurais dû être payé, soit vous avez menti, ce que personne n'ose croire !

Je vous demande donc, monsieur le Président, de faire le nécessaire auprès de la direction SNCF pour que les sommes qui m'ont été retirées depuis le début de ma carrière de cheminot-e me soient rapidement restituées.

Veuillez agréer mes salutations.

Nom, prénom :

Signature :



**M. Sarkozy
Président de la
République**

Palais de l'Élysée

55 rue du fg St Honoré

75008 PARIS